

COMMUNE d'ANJOUTEY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 21 mai 2015

Présents : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Catherine ROY, Muriel SCHNELL, Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Yannick DOLADILLE, Arnaud DOYEN, Gilles MAGNY, Anthony SIMON, Patrice THOMAS, Zo RASATAVOHARY

Absent excusé : Madame Muriel SCHNELL

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- SIAGEP : adhésion de la commune au service informatique
- Modification simplifiée du PLU
- Régie Expo Peinture
- Budget : décisions modificatives
- Commission Développement économique
- Location local professionnel
- Convention de mise à disposition de locaux à l'association des Jeunes d'Anjoutey
- Subvention exceptionnelle pour l'association des Jeunes d'Anjoutey
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

SIAGEP : adhésion de la commune au service informatique

La commune adhère au service d'assistance et de maintenance informatiques du SIAGEP en particulier pour les logiciels de la société Berger Levrault. Ce dernier arrive à expiration au 30 juin 2015.

Il est proposé de renouveler pour une durée de 3 ans la convention du service d'assistance et de maintenance informatiques du SIAGEP.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de renouveler la convention susmentionnée auprès du SIAGEP
- d'autoriser le maire à signer la convention

Modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le PLU actuel de la commune d'Anjoutey ne permet pas l'implantation du cirque Bobof sur le site de la zone de la Noye. Monsieur BOEGLIN, propriétaire du terrain (parcelle n° 437) sur lequel le chapiteau est actuellement, est favorable pour que le cirque Bobof reste sur ce terrain afin de le surveiller et tant que le terrain n'est pas vendu.

La Zone de la Noye est en zone UE et est réservée aux activités industrielles, artisanales commerciales et tertiaires. Les activités du cirque, qui relèvent plus d'un caractère artistique, ne sont pas autorisées dans cette zone UE

La commune souhaite donner une base légale à la présence de ce cirque au regard du droit des sols. Il convient donc d'apporter des modifications au PLU, en ajoutant aux activités existantes de la parcelle n° 437 (uniquement) du secteur UEc, l'activité liée au cirque. Il est à noter que si le terrain est vendu, le cirque Bobof devra quitter le terrain.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, la modification simplifiée du PLU permet à une compagnie, ainsi qu'à une école de cirque d'exercer sur la parcelle n° 437 (uniquement) du secteur UEc. Le cirque CIRKEDELIC et son école relèvent de la vie culturelle et associative de la commune. Il est légitime que la municipalité les soutienne. Il ne s'agit pas de permettre à un particulier de rendre un terrain constructible pour son usage personnel.

L'école de cirque organise, lors des vacances scolaires, des stages qui rassemblent des enfants de l'ensemble de la Communauté de communes. Des enfants se sont, par ailleurs, produits dans le cadre de la fête du village 2014. Quant au cirque, il a créé un festival en automne 2014 sur trois soirées en entrée libre. Le festival 2015 est prévu.

La démarche ne fait que fournir un cadre légal pérenne sans recourir à des autorisations spéciales qui ne peuvent être reconduites éternellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'approuver la modification simplifiée du PLU
- dit que la présente délibération devient exécutoire à compter de sa réception (accompagnée du dossier) par le Préfet
- décide de l'accomplissement des mesures de publicité suivantes : affichage en mairie durant un mois et mention dans un journal local du département

Régie Expo Peinture

Pamela Boudier expose que le Trésorier public souhaite que la régie temporaire pour l'exposition Peintures faite à Anjoutey en 2014 soit clôturée. Elle est remplacée par la régie générale pour les manifestations organisées par la commune et dont la durée est le mandat communal en cours.

Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Par arrêté du Maire, les tickets restants de cette régie temporaire et d'une valeur de 142 euros seront détruits.

Budget : décisions modificatives

Pamela BOUDIER, vice-présidente de la commission Finances, expose au Conseil Municipal qu'il est souhaitable, afin de réajuster les crédits ouverts, d'adopter des décisions modificatives concernant :

- travaux à l'école de Saint Germain le Châtelet en 2014
- local professionnel et local commercial du Cœur du village : dépôts de caution de futurs locataires
- piscine Béatrice Hess : facture de participation exceptionnelle des frais de fonctionnement du 2ème semestre 2013. Cette facture n'a pas été reçue en mairie en 2013 ni 2014.

Il est proposé d'adopter une décision modificative, pour les travaux à l'école de Saint Germain le Châtelet en 2014 (prévus initialement dans le BP 2015 en fonctionnement sur l'article 6718), comme suit :

- Autres charges exceptionnelles : article 6718 : - 6 666 €
- Subvention d'investissement : article 2041482 : + 6 666 €

Il est proposé d'adopter une décision modificative pour pouvoir restituer sur l'année 2015 les dépôts de caution de futurs locataires, du local professionnel et du local commercial du Cœur du village, comme suit :

- Constructions sur bâtiments publics : article 21312 - 850 €
- Dépôts et cautionnement reçus : article 165 : + 850 €

Il est proposé d'adopter une décision modificative pour la participation exceptionnelle concernant les frais de fonctionnement du 2ème semestre 2013 de la piscine Béatrice Hess, comme suit :

- Excédent de fonctionnement : article 002 : - 1 523 €
- Contribution organismes regroupements : article 6554 : + 1 523 €

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité d'adopter ces décisions modificatives.

Commission Développement économique

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la création de la commission municipale Développement économique.

La commission Développement économique est composée de Catherine Cuenot, Arnaud Doyen, Gilles Magny, Catherine Roy, Anthony Simon, Patrice Thomas, Gisèle Vallon, Zo Rasatavohary et Jean-Pierre Bringard

La commission Développement économique a en charge principalement :

- l'augmentation des recettes de fonctionnement actuelles du budget communal (location de la salle communale, location du gîte, location de matériels, mutualisation des ressources avec des communes ou la communauté de communes...)
- la recherche et la mise en place de nouvelles sources de revenus, pour augmenter les recettes de fonctionnement de la commune
- la recherche de nouvelles subventions
- une aide (non financière), dans la limite des moyens humains et des compétences de la commune, aux entreprises et aux artisans de la commune

Location du local professionnel

Madame Annabelle Rouillet, étiope, exercera son activité professionnelle à Anjoutey à partir du 1^{er} juin 2015. Elle louera le local professionnel, situé au Cœur du village, comprenant une salle d'attente, une salle de soins, une salle de pause et un WC.

Monsieur le Maire propose un bail professionnel d'une durée de 3 ans (du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2018) et qui fixe le tarif annuel de location à 4 200 euros soit 350 euros par mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le tarif de location : 4 200 euros par an
- autorise le Maire à signer le bail professionnel du local professionnel susmentionné

Convention de mise à disposition de locaux à l'association des Jeunes d'Anjoutey

L'association des Jeunes d'Anjoutey est créée et utilise un local situé au stade d'Anjoutey.

Une convention de mise à disposition d'un local communal sera signée entre la commune d'Anjoutey et l'association des Jeunes d'Anjoutey.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que Monsieur le Maire peut signer cette convention.

Subvention exceptionnelle pour l'association des Jeunes d'Anjoutey

Les frais de création de l'association des Jeunes d'Anjoutey est de 40 euros.

Il est proposé une subvention exceptionnelle de 40 euros à l'association pour les frais de création, en raison de la présence de leurs membres à l'organisation de la fête du village 2014 (à noter que cette n'étant pas créée en 2014, elle n'a pas obtenu des subventions de 2014) et du nettoyage du village 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la subvention exceptionnelle à l'association des Jeunes d'Anjoutey.

Questions diverses

Organisation des permanences pendant les vacances estivales

Nathalie Stein est en congé du 6 août 2015 au 2 septembre inclus. La Mairie sera fermée pendant cette période sauf chaque mardi de 16h à 19h et chaque samedi de 9h à 12h. Les élus assureront des permanences.

Nathalie Stein organise le planning des permanences des élus.

Arrêté du Maire sur la réglementation des bruits de voisinage dans la commune

Suite à des demandes d'usagers et à l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Territoire de Belfort, il est proposé qu'un arrêté du Maire soit pris et autorisant les travaux de bricolage et de jardinage des appareils à moteur thermique ou électrique aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Une publication sur ce sujet sera faite dans un bulletin municipal et sur le site Internet.

Avenir de la Roseraie

Madame et Monsieur Clerc, propriétaires de la Roseraie, âgées respectivement de 84 et 71 ans, souhaitent être aidés pour l'entretien de leur propriété. Leur propriété est composée d'un jardin remarquable de 2,5 hectares et de 2,5 hectares de prairies. Le jardin présente une collection remarquable d'arbres, d'arbustes et de fleurs.

Des réunions et des rencontres sont en cours pour trouver des solutions pérennes à cette demande. Les principaux acteurs sont : Madame et Monsieur Clerc, la Communauté de communes du Pays sous vosgien, les communes d'Anjoutey et Bourg sous Châtelet, le Conseil Général du Territoire de Belfort, le lycée agricole de Valdoie, la mission locale, le parc naturel régional des ballons des Vosges

Le projet n'est pas suffisamment avancé pour le décrire dans ce compte rendu.

Actions des commissions et des comités

- Commissions finances :
 - o Une réunion est prévue le 29 juin 2015 à 20 heures en mairie pour planifier les actions en cours et futures définies pour la commission finances, suite à la volonté du Conseil municipal de mieux maîtriser et de diminuer des dépenses de fonctionnement de la commune.
 - o Les négociations sur les assurances de la commune sont en cours.

- Commission travaux :
 - o Les travaux à l'école sont en cours.
 - o Le chalet en bois sera utilisé pour les livres en liberté. Les travaux de restauration du chalet en bois sont à gérer par Catherine Roy et à faire par des élus et des bénévoles (Catherine Roy, Patrice Thomas, association des Jeunes d'Anjoutey, Michel Vallon...). Le chalet est à monter pour évaluer les réparations et les adaptations nécessaires. Des matériaux de récupération seront utilisés.
 - o L'aménagement de la salle archives est à terminer : mettre un rideau pour cacher l'emplacement des produits d'entretien, poncer et peindre la table (ou la recouvrir).

- Comité bois et forêts :
 - o Catherine Roy travaille sur des propositions pour le devenir des sapins rue Martin.
 - o L'affouage est pratiquement terminé. Il reste un lot à cuber.

- Comité de fleurissement :
 - o Un rendez-vous est à organiser par Gisèle Vallon entre l'association La route des villages fleuris, l'association Fleurs d'Anjoutey, la commune pour la modification des informations sur Anjoutey dans la plaquette de présentation de l'association La route des villages fleuris.
 - o Les plantations des fleurs sont en cours et seront terminées dans les prochaines semaines. Suite à la création de l'association Fleurs d'Anjoutey la répartition des tâches sont :

▪ Fleurissement des bâtiments communaux	Commune
▪ Fleurissement église, pierre de l'Europe, bacs dans la rivière	Commune
▪ Fleurissement des autres points (massifs, rivière...)	Fleurs d'Anjoutey
▪ Marchés aux fleurs	Fleurs d'Anjoutey
▪ Gestion des bacs à fleurs mis à disposition des habitants	Fleurs d'Anjoutey

- Commission Développement économique :
 - o Une réunion est prévue le 22 juin 2015 à 20 heures en mairie pour planifier les actions en cours et futures définies pour la commission Développement économique.

Nettoyage du village

Le samedi 25 avril 2015 a eu lieu une demie journée de nettoyage du village : les bois en périphérie du village, la rue de la Charme, la rivière et la parcelle de sapins rue Martin et rue d'Eguenique.

Vingt personnes étaient présentes : des conseillers municipaux, des membres d'associations, l'association la plus représentée étant celle des jeunes d'Anjoutey avec cinq participants.

Le matériel collecté est le suivant :

- deux moteurs de voiture

- une moto
- un poêle en fonte, des radiateurs
- des bouteilles de gaz
- un réfrigérateur, deux chaînes hi-fi, des enceintes, une télévision, un ordinateur, des roues (voiture, vélo, moto, fauteuil roulant), un châssis de caravane, une gondole métallique, du grillage
- des tapis, des pièces d'électroménager, des bidons divers pollués, un bidon d'essence
- 30 kgs de verre
- du plastique
- 10 sacs poubelles de déchets divers, un sac de vêtements, un sac de tondeuse
- ...

Environ une tonne de métal sera vendue par la commune.

Une publication sur le nettoyage du village est à faire sur le site Internet.

Fête du sport

Le Comité communal des Fêtes d'Anjoutey organise une fête du sport le samedi 20 juin à 14 heures au stade d'Anjoutey.

Dans une ambiance familiale et conviviale, des activités sont proposées aux enfants, adolescents et adultes. Cette manifestation permet de concourir dans des activités basées sur l'athlétisme, le football, le rugby ou la pétanque.

Rappels sur des dates de mai - juin 2015

- Fête du village - Communication - 28 mai à 20h
- SICTOM - 2 juin à 18h30 - EISCAE
- Commission finances - négociation assurances - 8 juin à 18h
- Bureau municipal - 8 juin à 20h
- Fête du sport - réunion préparatoire - 9 juin à 20h
- Fête du village - réunion préparatoire - 10 juin à 20h
- Syndicat des eaux de Giromagny - 15 juin à 20h - Syndicat des eaux de Giromagny
- Conseil municipal - 18 juin à 20h
- Fête du sport - 20 juin 14h à 17h30 - stade Anjoutey
- Commission développement économique - 22 juin à 20h
- Roseraie - 29 juin à 18 h
- Commission finances - 29 juin à 20 h

Le Conseil municipal est clôturé à 23 heures.